



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la réglementation et des élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Versailles, le 22 FEV. 2017

Affaire suivie par : Catherine Altar
☎ 01 39 49 79 62
✉ catherine.altar@yvelines.gouv.fr

Le Préfet des Yvelines

à

Mesdames, Messieurs les maires du département des Yvelines

Objet : Autorisation de pénétrer à titre temporaire dans les propriétés privées en vue des travaux de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

P. Jointe : copie arrêté préfectoral du 17 février 2017.

J'ai été saisi, par le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), d'une demande en vue d'obtenir l'autorisation de pénétrer à titre temporaire dans les propriétés privées situées sur le territoire des communes du département des Yvelines afin de procéder à des mesures pour faciliter les travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la constitution et la mise à jour des bases de données géographiques et à la révision des fonds cartographiques de l'Institut et de réaliser l'Inventaire forestier national.

En application des dispositions définies par la loi du 29 décembre 1892, j'ai par arrêté du 17 février 2017, autorisé les agents de l'IGN et le personnel qui les aide dans ces travaux, à pénétrer temporairement dans les propriétés appartenant à des personnes physiques de droit privé, afin d'y effectuer les opérations nécessaires à la mise à jour des cartes du réseau géodésique de l'IGN.

Un premier arrêté avait été pris en ce sens en 2012, avec une durée de validité de 5 ans. Vous trouverez ci-joint, un arrêté d'autorisation pour une nouvelle période de 5 ans.

A réception de cet acte, je vous demanderai **de bien vouloir le faire afficher à la porte de la mairie et sur les panneaux administratifs réservés à cet effet**. Vous voudrez bien, ensuite, m'adresser le certificat d'affichage attestant que cette formalité a bien été accomplie.

Pour le préfet,
Pour le chef du bureau de l'environnement
et des enquêtes publiques,

Françoise Loiseau